



Commune de Gratot

Bulletin municipal - Juillet 2024



**Bonnes vacances et bel été 2024
à toutes et à tous**

SOMMAIRE

LE MOT DU MAIRE.....	2
ACTUALITES GRATOTAISES	4
LE POINT SUR LES TRAVAUX DE LA COMMUNE	4
ASSAINISSEMENT COLLECTIF.....	8
L'ENQUETE ANNUELLE DE RECENSEMENT DE LA POPULATION	9
PLAN D'ADRESSAGE COMMUNAL ET SIGNALÉTIQUE	9
LES ZENDURANCES.....	10
UNE VERSION AUDIO POUR NOTRE BULLETIN MUNICIPAL.....	12
« LES RAYONNANTES 2024 » ONT FAIT ÉTAPE A GRATOT	12
« A PROPOS DE SCULPTURE », UN NOUVEAU SUCCES	13
COMMISSION « ESPACES VERTS ».....	14
RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION AVEC LE FDGDON LUTTE FRELONS ASIATIQUES 2024-2026 ET CHOIX DES PRESTATAIRES POUR L'ANNEE 2024	15
LA FIBRE EST ARRIVEE A GRATOT	15
PARLONS BUDGETS	16
INFORMATIONS MAIRIE	17
HORAIRES D'OUVERTURE DU SECRETARIAT	17
LES PERMANENCES	17
INFORMATIONS ADMINISTRATIVES.....	17
INFORMATIONS PRATIQUES AUTOUR DE LA VIE COMMUNALE	21
TRI SELECTIF ET ORDURES MENAGERES.....	21
REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE INTERCOMMUNAL GRATOT - LA VENDELEE – SERVIGNY - BRAINVILLE	23
GRATOT, L'ŒIL DANS LE RETRO : GRATOT PENDANT LA SECONDE GUERRE MONDIALE.....	26
INFORMATIONS COMMUNAUTE DE COMMUNES CMB / ÉTAT.....	31
HORAIRES 2024 - LIGNES ESTIVALES NOMAD	31
C'MoB PLATEFORME DE MOBILITE.....	31
UNE MANIFESTATION A GRATOT AUTOUR DES MOBILITES DURABLES	32
ÉQUIPEMENT DES FOYERS EN COMPOSTEURS INDIVIDUELS.....	32
LA VIE DES ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE.....	33
COMITE DES FETES ET LOISIRS DE GRATOT – BILAN DES ACTIVITES.....	33
L'ÉGLISE ANGLICANE DE LA MANCHE AU HOMMÉEL	33
CLUB DE LA RENCONTRE.....	34
ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES DU RPI GRATOT - LA VENDELEE - BRAINVILLE – SERVIGNY.....	34
CENTRE D'ANIMATION DU CHATEAU DE GRATOT	37
COMITE DE JUMELAGE GRATOT - ÉTOUVANS	39
ASSOCIATION DE LA SAUVEGARDE DES ÉGLISES DU HOMMÉEL ET DE GRATOT	40
CALENDRIER DES FETES ET MANIFESTATIONS 2024	41
LES ENTREPRISES DE LA COMMUNE	41
GITES ET CHAMBRES D'HOTES DE LA COMMUNE	42
COMPTES RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX.....	43

LE MOT DU MAIRE

Le contexte actuel n'est pas des plus réjouissant. L'actualité internationale, la guerre en Ukraine et le conflit israélo-palestinien nous le rappellent tous les jours. Plus récemment la vie politique française s'est un peu emballée et nous a donné l'occasion d'aller voter deux fois de plus cette année.

Pour notre commune, un certain nombre de dossiers se sont terminés ce semestre, d'autres démarrent.

Les travaux de finitions des deux tranches du lotissement du Manoir sont maintenant finalisés. Des bébés sont nés dans plusieurs foyers, ce qui est une bonne chose pour notre école !

En ce qui concerne le lotissement des Marronniers, la première phase des travaux est également réalisée et réceptionnée. L'ensemble des réseaux est mis en place et les routes sont goudronnées. Cela permet de commencer la signature des compromis chez le notaire. Quatorze terrains sur les dix-neuf sont pré-réservés. Six permis de construire sont déposés et leur instruction est en cours.

En ce qui concerne la voie douce gratotaise, les travaux sont maintenant terminés. La route D74 située en dessous de la déchetterie a été regoudronnée par le département. La rétrocession à la commune est en cours. Elle est déjà bien utilisée par les cyclistes, les piétons et les joggers. Nous allons travailler sur la signalétique.

Dans la Zone Artisanale, 3 terrains sont vendus et la Participation Voirie Réseaux (PVR) a été collectée par la commune à hauteur de 46 710 €. Deux permis de construire sont déposés. L'un est accepté et les travaux ont commencé.

La construction du cabinet paramédical, près de la mairie, avance bien également. Il est maintenant hors d'eau. Il s'agit d'un projet privé que la commune de Gratot est heureuse d'accueillir. Son ouverture est programmée en septembre. Mme Le Roux Alexandra, podologue et pédicure, y exercera son activité. Un autre cabinet est encore disponible à la location.

Les plans de la Maison d'Assistantes Maternelles (MAM) ont été validés par le Conseil municipal le 30 mai. Le permis de construire a été déposé le 19 juin. L'estimation des travaux, frais d'honoraires compris, s'élèvent à 702 000 € hors-tax. Des subventions ont été demandées à l'état dans le cadre de la DETR. Nous espérons que le taux de 30 % soit retenu, ce qui donnerait une subvention de 210 645 €. Le montant du Fond d'Investissement Rural du Conseil Départemental s'élève à 70 200 €. Une autre subvention est demandée à la CAF. Son montant maximum serait de 136 000 €.

Les statues de l'église du Homméel ont repris leur place. Une copie de la vierge a été remise dans la niche située au-dessus de la porte principale. L'originale restaurée sera reposée à l'abri des intempéries sur un socle dans l'église. Je tiens à remercier les membres de l'ASEHG pour la réalisation de ces travaux.

Le conseil municipal a décidé des travaux de goudronnage dans la rue de la fée Andaine, les chemins de la Fouberdière et de la Grandinière pour un montant HT de 46 000€.

Il a également décidé la restauration du portail du cimetière par l'entreprise Burnel de Gratot pour un montant de 1920 € hors-tax soit 2340 € TTC.

La Base Adresse Locale a été publiée. Bon nombre de nouvelles pancartes de signalisation ont été mises en place. Nous avons obtenu pour les financer une subvention par la DETR de 6408 € sur un cout total de 10 680 € soit 60 % de celui-ci.

Toutes ces décisions ont été intégrées dans le budget général voté au printemps. Lequel budget est de plus en plus complexe à réaliser en raison de nouvelles règles administratives qui nécessitent d'intégrer le solde des budgets liés aux lotissements. Vous pourrez toutefois retenir que la situation financière est saine, que les taux des impôts restent inchangés et que la construction de la MAM pourra se faire avec une part d'autofinancement.

En ce qui concerne le budget assainissement, nous avons décidé une baisse du prix de l'eau pour la part communale qui va passer de 2,05 € à 1.20 € le m3. Au total après les négociations de l'année dernière sur le contrat d'affermage, cela fera à terme une baisse total de 1.50 € du m3 pour les personnes raccordées à l'assainissement collectif.

A propos des budgets vous pourrez trouver plus de renseignements dans les « actualités gratotaises ». Le recensement a été fait dans l'hiver. Les résultats de celui-ci vous seront donnés également dans les « actualités gratotaises ».

Du côté de la communauté de communes Coutances Mer et Bocage, le PLUI est toujours en discussion et a pris beaucoup de retard. La CMB a aussi entrepris une réflexion concernant l'organisation de la carte scolaire. La baisse des effectifs liée à la démographie est en partie à l'origine de cette réflexion. Treize sites ont une ou deux classes, neuf sites en ont trois. La CMB estime que cette organisation est à revoir et que des regroupements sont à envisager.

Le 8 juin dans le cadre du 80^{ème} anniversaire du débarquement, un hommage au pilote US, le Lieutenant Benson, a été rendu au rond-point du Gros-Frêne. La cérémonie s'est poursuivie au monument aux morts de Gratot par un hommage aux 5 soldats du canton morts en Indochine dans le cadre du 70^{ème} anniversaire de la fin de cette guerre.

Pour finir ce mot du maire, je souhaiterais faire la promotion des expositions qui ont lieu cet été sur Gratot dans le cadre des Zendurances. Trois expositions en extérieur sont organisées cette année dans notre commune et plus particulièrement sur ses sentiers. Le mot guide de l'édition 2024 des Zendurances est : « Mouvements ». Parallèlement, dans la salle de convivialité 3 expositions ont lieu. Elles émanent de l'atelier photos des Unelles, des ateliers de Laura Szabo et d'Hélène Chevalier. Elles sont visibles du 10 au 18 juillet 2024 de 11 h à 13 h puis de 15 h à 18 h. Le 13 juillet à l'occasion du vide-greniers organisé par le comité des fêtes, l'exposition est ouverte exceptionnellement entre 10 h et 18. Je remercie l'équipe de l'office de tourisme de Coutances et notamment Jean-Louis Sion qui porte le projet Zendurances. Je n'oublie pas non plus de remercier Martine et Eric pour leur engagement à faire vivre ces expositions sur notre commune. J'espère que vous serez nombreux à venir en profiter et à apprécier les œuvres exposées.

Je vous invite également à venir participer aux diverses activités proposées par les nombreuses associations de la commune cet été. Si vous ne les connaissez pas n'hésitez pas à venir à la « journée des associations » le vendredi 30 août à la salle de convivialité de 17 h à 20 h.

Je vous souhaite un bel été et de bonnes vacances. Qu'elles soient l'occasion de vous ressourcer !

Rémi Bellail

ACTUALITES GRATOTAISES

Le point sur les travaux de la commune

Les travaux du lotissement des Marronniers sont terminés pour ce qui est de la mise en forme du lotissement (voirie et accès aux différents terrains) et de la structuration des différents réseaux. Le résultat est prometteur. Les chemins piétonniers permettant d'accéder au lotissement de la Pitonnerie ainsi que celui dit de la « coulée verte » permettant d'accéder à la future aire de loisirs sont également finalisés. Le coût de travaux pour les entreprises Lehodey, Cegelec et Saint Martin Paysage est de 340 596 € HT. 215 656 € ont déjà été réglés. Quatorze terrains sur les dix-neuf sont préservés. Six permis de construire sont déposés et leur instruction est en cours.

Ci-dessous le plan avec les terrains réservés en cours d'acquisition notifiés en rouge et quelques vues aériennes. Il reste donc cinq terrains à vendre (lots 16, 11, 8, 4 et 2).





Photos Julien HAMEL Infravrd

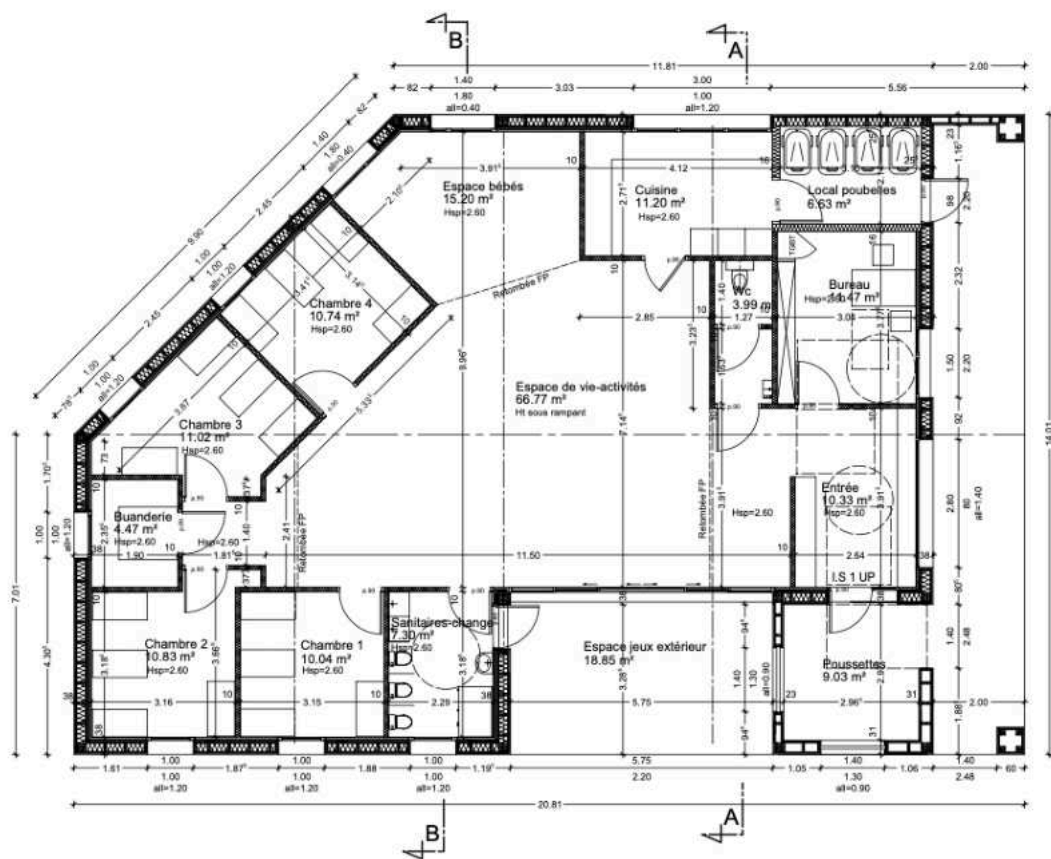


Le projet de Maison d'Assistantes Maternelles (MAM) est en train de se concrétiser. Le plan a été validé par les élus lors du conseil municipal du 30 mai. Le montant HT total des travaux s'élève à 702 151, 02 € dont 600 239, 07 € pour les travaux, 48 000 € pour les honoraires de maîtrise d'œuvre, et 53 911,95 € pour les autres dépenses (bureau de contrôle eu coordonnateur Sécurité et Protection de la Santé – Étude de sol – Étude thermique - Tests d'étanchéité à l'air – Divers 5%).

Il faut préciser qu'il s'agit d'un bâtiment spécialisé d'où son coût.

Le projet est bien évidemment éligible à différentes subventions. Pour les aides de l'État (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux -DETR ou Dotation de Soutien à l'Investissement Local -DSIL), Le taux de subvention serait de 30 % soit 210 645.30 €. Pour le Conseil Départemental dans la cadre du Fonds d'Investissement Rural (FIR), la subvention est de 70 200 € (100 € par habitant). Enfin pour la Caisse d'Allocations Familiales une aide à l'investissement est prévue. Le montant est attribué en fonction du nombre de places. Quatre assistantes maternelles pourront accueillir chacune d'elles quatre enfants. La subvention accordée n'excèdera pas 136 000 €. La demande de permis de construire est déposé.





Les travaux de restauration de l'Autel de l'église du Hommèel sont terminés. La polychromie de l'autel a été refaite par l'atelier de Camille Giordani-Morel (Conservatrice-restauratrice du patrimoine diplômée - Co-gérante et directrice). Les statues des anges et de la vierge ont été restaurées. Les anges ont été remis à leur place. Une copie de la statue de la vierge a été reproduite et mise à l'extérieur dans la niche au-dessus de la porte d'entrée. L'originale est désormais à l'intérieur de l'église sur un socle, ce qui permet de la préserver.



La voie douce Gratotaise est terminée. Elle est empruntée par des cyclistes, mais aussi par des piétons et des joggers. Le revêtement de l'ancienne portion de la D74 rétrocedée, à la commune dans le cadre de ce projet (route en dessous de la déchetterie), a été refait et remis au format de la piste cyclable soit une largeur de trois mètres (photo 4). Le cheminement est agréable. Quelques éléments de signalisation sont à finaliser. Elle s'inscrira prochainement dans le schéma directeur cyclable de CMB. La liaison au lieu-dit la Belle Croix avec la piste cyclable parallèle à la route d'Agon est à travailler ainsi que la descente vers Coutances (camping, stade, piscine, etc.) et la remontée vers la ville. Ce schéma directeur devrait être voté au conseil communautaire de septembre ou de novembre.



Pour rappel le montant de travaux est de 155 466.67 €. La subvention du conseil Régional est de 31 093.33 € (soit 20 %), la subvention de l'état par l'intermédiaire de DETR/DSIL est de 93 279 € (soit 60 %). L'autofinancement pour la commune est de 31 093 € (20 %).

Assainissement Collectif

Suite au renouvellement de la délégation de service public pour l'entretien de la station et des équipements d'assainissement, les tarifs de la part délégataire (revenant à la SAUR) vont évoluer en 2024.

La part abonnement passe de 36.18 € à 40.00 € HT par an et est appliquée depuis le 01/01/2024. Pour la consommation, le prix va baisser de 1.689 € HT le m³ à 1.0263 €. Ce tarif sera effectif sur la consommation de l'année 2024.

Le budget assainissement est concerné actuellement par 3 emprunts. Deux d'entre eux concernent la réhabilitation de la station d'épuration réalisé en 2009. Celui souscrit auprès du Crédit Mutuel sera totalement remboursé cette année. Le second souscrit auprès de l'Agence de l'Eau se termine en 2025. L'annuité de remboursement est de 11 877.39 € en 2024 et sera de 7721.78 € en 2025. Elle baissera ensuite à 5066.20 € par an. Le dernier prêt relatif à l'achat de la parcelle pour l'épandage (réalisé en 2018) se terminera en 2043.

Compte tenu de ces éléments et du fait que les nouvelles habitations vont apporter de nouvelles recettes, le conseil municipal a décidé de baisser le tarif de la « part communale » du m³ assaini de 2.05 € à 1.20 € HT. L'abonnement reste à 33.00 € HT par an.

Avec les parts de la SAUR et de la commune confondues, la facturation du m3 assaini va donc passer de 3.739 € à 2.2263 € HT, soit une baisse de 1.51 €. Cette évolution sera effective sur la consommation de 2025.

Le diagnostic des réseaux se poursuit, mais nous n'en avons pas encore le résultat.

Le budget assainissement restera encore communal jusqu'en 2025. Il est quasi certain qu'à partir du 1er janvier 2026, l'assainissement deviendra, en raison de la législation, une compétence communautaire de CMB. Une étude pour le transfert sera bientôt réalisée par la communauté de communes.

L'enquête annuelle de recensement de la population

M. Philippe CLEMENT et M. Patrice LESAULNIER ont effectué leur travail et ont été bien accueillis par les habitants de notre commune. Nous les remercions. Il y avait 365 logements à recenser. Il y a eu 222 réponses par internet et 143 réponses par formulaire « papier ». Les données de l'INSEE ne sont pas à ce jour actualisées.

Plan d'adressage communal et signalétique

La Base d'Adresse Locale a été publiée et validée. Ce travail conséquent a consisté à géolocaliser toutes les entrées des propriétés de la commune de Gratot ainsi que leurs maisons d'habitation et de sélectionner les parcelles de cadastre sur lesquelles elles se trouvent. Il a permis aussi de donner un nom aux sentiers de la commune. Il s'accompagne également d'un gros travail de signalisation. Les numéros des maisons ont été précisés au début des routes et des rues, les pancartes de certaines d'entre elles ont été installées lorsqu'elles n'existaient pas ou avaient disparu, les sentiers ont été signalés et nommés tels que les élus l'avaient décidé en conseil en respectant leur « appellation historique ». Pas d'inquiétude, l'installation de toutes ces pancartes est en cours.





Le lien pour consulter la Base d'Adresse Locale :

<https://mes-adresses.data.gouv.fr/bal/6464c76f9dff80e18654a3d1>

Les Zendurances

Comme il y deux ans, la manifestation les Zendurances est rééditée. La commune de Gratot est de nouveau concernée avec trois expositions extérieures et une exposition intérieure dans la salle de convivialité.

En extérieur, la commune propose tout l'été, avec Coutances Tourisme, trois regards photographiques autour du mot guide de l'édition 2024 « Mouvement.s » :

- Une première série de la photographe russe naturalisée française Natalya Saprunova sur les Saamis (du parking de l'église au sentier des Faous).
- Une deuxième série du collectif international Image sur les relations de l'homme avec la mer et les Océans puis (De la fin du chemin des Faous, vers saint Gerbold et le sentier de la Bissonnière).
- Une troisième série du photographe Fabrice Dimier avec « learning to fly » qui nous emmène à la découverte des oies naines (autour de la mairie).

Dans la salle de convivialité, entre le 10 et le 18 juillet, nous découvrons des pratiques culturelles amateurs : ateliers « les crayons agiles » de Laura Szabo, école municipale de dessin de Coutances animée par Hélène Chevalier, atelier photographique du centre d'animation des Unelles.

Pour plus de renseignement sur la manifestation : <https://www.tourisme-coutances.fr/page-daccueil/zendurances/>



Pour plus de renseignement sur la manifestation : <https://www.tourisme-coutances.fr/page-daccueil/zendurances/>



Une version audio pour notre bulletin municipal

La première version audio du bulletin a donné pleine satisfaction dans son rendu et dans son usage, notamment à M. et Mme Lecordier auxquels les élus et Mme Pépin (Directrice de l'association Accès-cité) ont rendu visite pour leur livrer cette première version audio qu'ils appelaient de leurs vœux. Le conseil municipal a décidé de poursuivre cette expérience « inclusive » et espère qu'elle puisse profiter à d'autres personnes mal ou non voyantes ou à d'autres personnes « empêchées de lire » pour diverses raisons.



Alain Lecordier, Mathilde Pépin, Marie-Claude Lecordier, Rémi Bellati et Florian Ouvre, pour la remise du bulletin municipal en version audio.

Un journal municipal audio pour deux malvoyants

Service public

À Gratot, la mairie a fait éditer un bulletin municipal en version audio, afin de le remettre à deux habitants malvoyants.

"On est reconnaissant envers la mairie car c'est l'une des premières fois où, quand on demande quelque chose, on est écouté." Marie-Claude Lecordier et son mari Alain sont tout sourds. Lundi 22 janvier, le maire, Rémi Bellati, son adjoint Florian Ouvre, et la directrice de l'association Accès-Cité, sont venus leur apporter le premier bulletin municipal en version audio.

Dans une enveloppe gravée en braille, le CD retrace toutes les informations pratiques à savoir sur la commune, comme les vœux du maire, les futurs événements, les travaux à venir. L'our accès-cité, qui développe ce format à destination des personnes empêchées de lire déficients

visuels, personnes âgées ou autre souffrant d'insécurité permanente ou temporaire pour lire - la commune de Gratot est la plus petite du département à avoir recours au service. Contre 180€, la transcription d'une partie du bulletin en version audio, équivalent à dix pages, est assurée. Les communes de Cherbourg, Agneaux et Valognes, et les agglomérations de Cherbourg et de Saint-Lô souscrivent également. "Nous avons démarché Coutances et l'Intercommunalité Coutances Mer et Bocage", assure Mathilde Pépin, directrice d'Accès-Cité.

L'audio plutôt que le braille

La lecture du disque est simple. Grâce à une machine arrivée spécialement du Canada, permettant une facilité d'utilisation aux déficients visuels, il est possible de naviguer chapitre par chapitre à travers le bulletin municipal. "Je m'en sers beaucoup pour écouter des livres au-

dis", indique Marie-Claude Lecordier, qui rappelle toutefois préférer la lecture en braille. "Mais ces livres sont très épais, donc encombrants, et on en trouve de moins en moins", indique-t-elle. Ce à quoi Mathilde Pépin ajoute : "C'est plus long à produire, ça coûte plus cher, et l'audio est beaucoup plus facile d'accès. Comme c'est difficile à apprendre à l'âge adulte, de moins en moins de gens parlent le braille aujourd'hui."

Arrivée à Gratot au avril dernier, dans une maison retirée de bout en bout, Marie-Claude, Alain et leurs trois chiens se pénitent la belle vie à la campagne, en tant que malvoyants. Un quotidien agréable, notamment pour Alain qui adore travailler son jardin, mais ce n'est pas toujours évident : "La mobilité est l'inconvénient principal. On se rend à Coutances tous les mardis matin grâce à l'association AGL-Rabat, et notre fille nous emmène souvent aux sorties proposées par Accès-cité, dans les environs de Saint-Lô."

« Les Rayonnantes 2024 » ont fait étape à Gratot

Dans le cadre des Rayonnantes, du 3 au 7 juillet 2024, 5 après-midi à vélo sur réservation sont proposées avec 4 soirées festives ouvertes à tous et 9 rendez-vous à la carte.

Mercredi 3 juillet, le prologue de l'édition 2024 a eu lieu à Gratot. Les participants avaient rendez-vous à 14 h 30 à l'aire de co-voiturage du rond-point de l'Europe à Coutances pour une balade familiale à vélo de 6 km vers le jardin vivant de M. et Mme Ledoux (3 rue de la Pitonnerie). La balade s'est terminée à la mairie autour d'un pot de bienvenue.



LES RAYONNANTES 2024
2^e édition

5 après-midi curieux à vélo
sur réservation

4 soirées festives ouvertes à tous

04 juillet **RESNÉVILLE**
Camping du havre

05 juillet **GRATOT**
Balade familiale à la découverte d'un jardin résant

05 juillet **COUCY**
avec Courcy'ouest

06 juillet **MONTPINCHON**
Chez Pierre et Musée

07 juillet **AGON COUTAINVILLE**
Camping Le Caprouge

08 juillet **RESTAURATION**
tous les soirs

09 juillet **camping**
sur place possible

09 juillet **Terrain de foot**

Gratuit

07 juillet **spéctacles gratuits**
tous les soirs

QR code

9 rendez-vous à la carte : faites votre menu

inscriptions : laurencecat@laposte.net / 07.82.13.50.18
Programme complet disponible sur tourisme-coutances.fr

Logo: Deux livres

Programme complet pour faire connaître la manifestation et se projeter pour l'édition 2025 :

<https://www.tourisme-coutances.fr/offres/les-rayonnantes-apres-midi-curieux-a-velo-et-spectacles-montpinchon-fr-4977187/>

« A propos de sculpture », un nouveau succès

L'édition 2024 d'A Propos de Sculpture au Château de Gratot a bénéficié de conditions idéales. En effet la météo a été très favorable pendant ce week-end de l'Ascension, les touristes étaient nombreux dans la région grâce à un jour férié de plus pendant la semaine. Mais surtout la sélection des artistes présents et la qualité des sculptures ont recueilli les suffrages des 3400 visiteurs. Plus de 300 œuvres étaient présentées à l'intérieur et à l'extérieur dont 90 ont été acquises. Les animations, démonstrations, ateliers ont permis aux petits et grands de se familiariser avec des matériaux et des techniques très divers. Les concerts présentés ont également été très appréciés. Rendez-vous est donné en 2025, pour la **8ème édition d'A PROPOS DE SCULPTURE** qui aura lieu du jeudi 29 mai 2025 au dimanche 1^{er} juin.



Commission « espaces verts »

Le 27 mars 2024, un petit groupe d'une dizaine de volontaires est venu donner un bon coup de main aux employés municipaux pour entretenir les massifs floraux. Un grand merci à eux. Le mérite de ces courageux n'a d'égal que leurs compétences. La météo n'est pas toujours clémente, mais l'ambiance est toujours conviviale et chaleureuse. Si vous aimez tailler dans la bonne humeur, n'hésitez pas à venir les rejoindre. Faire un essai n'engage à rien. Si l'aventure vous tente, faites-vous connaître auprès du secrétaire de mairie.



Renouvellement de la convention avec le FDGDON lutte frelons asiatiques 2024-2026 et choix des prestataires pour l'année 2024

Pour rappel, la Fédération Départementale de Défense contre les Organismes Nuisibles de la Manche (FDGDON) a mis en place un programme de lutte collective contre le frelon asiatique. La FDGDON a été choisie par arrêté préfectoral du 19/01/2021 pour conduire ce programme. La commune de Gratot s'est engagée dans ce programme depuis 2017. La convention a été renouvelée pour 3 ans.

Pour information, 12 déclarations de nids ont été réalisées en 2023. 3 n'ont pas donné lieu à facturation (absence de nid, nid détruit avant intervention et autre espèces), 7 nids se trouvaient à une hauteur entre 3 et 15 mètres et 2 au-delà de 15 mètres.

Au niveau des prestataires, les conseillers choisissent de maintenir « assistance nuisibles », basé à Saint-Sauveur-Villages, en choix n°1 car ce prestataire intervient sur la commune depuis 2019, « Normandie nuisibles » basé à Saussey en choix n°2, en choix n°3 « QM Nuisibles » basé à la Vendelée.

La fibre est arrivée à Gratot ...

On l'attendait depuis un petit moment, elle est enfin arrivée. La plupart des foyers de notre commune sont désormais éligibles. Des foyers ne sont pas hélas encore raccordés. Les travaux sont en cours. Pour ceux et celles qui bénéficient de ce nouveau service, c'est un vrai progrès. L'augmentation des débits se traduit par un véritable confort en termes d'usage. Pour ceux qui ne l'ont pas fait encore, la migration est assez simple. Le plus dur est peut-être de choisir l'opérateur en essayant de se repérer au mieux dans les différentes offres, avec ou sans engagement, avec ou sans option.

La Fibre est disponible !
Choisissez un opérateur :

souscrivez un abonnement et convenez d'un RDV
avec votre opérateur qui procédera au
raccordement fibre de votre domicile.

bouygues
Au n° 3106
bouyguetelecom.fr

free
Au n° 1044
free.fr

K-net
Au n° 09 72 350 350
k-net.fr

MilkyWan
milkywan.fr

nordnet.
Au n° 3420
nordnet.com

orange
Au n° 3900
orange.fr

ozone
Au n° 09 73 0110 00
ozone.net

SFR
Au n° 1099
sfr.fr

Flashez pour accéder
aux opérateurs !

Des outils en cas de besoin

Flashez les QR-Codes ci-dessous :

Test Eligibilité

Vous souhaitez vérifier l'accès à la fibre optique de votre logement ?



Problème de référencement

Votre adresse est introuvable ou mal référencée ?



Domage réseau

Vous souhaitez signaler un dommage visible depuis la voie publique sur les infrastructures du réseau fibre optique ?



Malfaçons Raccordements

Vous souhaitez déclarer une malfaçon suite à l'intervention de votre fournisseur d'accès à Internet ?



Rendez-vous sur :

manche-fibre.fr

MancheFibre
by  attitude infra

 **manche
numer:que**

Parlons budgets ...

Le conseil municipal s'est réuni le 3 avril pour voter le budget 2024.

La situation financière est très saine et les taux d'imposition n'ont pas été augmentés. Par ailleurs il n'est pas prévu d'emprunt pour financer les différents projets à venir. Un excédent de 217 071 € en fonctionnement et de 264 860 € en investissement ont été constatés en 2023.

En ce qui concerne le lotissement du Manoir les travaux se terminent et le déficit de la première tranche sera comblé par l'excédent de la deuxième. Au final, l'achat des terrains et la viabilisation des 28 lots n'aura pas impacté le budget général de la commune.

Sur le lotissement des Marronniers, les travaux déjà réalisés se montent à 237 347 € hors-taxe.

Actuellement, c'est la trésorerie du budget général qui nous permet de ne pas avoir recours à un emprunt pour ces travaux. De nombreux compromis sont actuellement signés, mais les premières ventes et donc les premières recettes ne seront réalisées qu'à partir de la fin de l'année, le temps que les acheteurs obtiennent leur permis de construire et purgent les délais de recours.

INFORMATIONS MAIRIE

Horaires d'ouverture du secrétariat

Tous les matins du lundi au vendredi de 9h à 12h30 (fermée au public chaque après-midi)

Tél. 02 33 19 41 20

E-mail : mairie.gratot@orange.fr

Site de la commune : <http://www.gratot.fr/>

Les permanences

Elles ont lieu les lundis et mercredis de 10 h 30 à 12 h 00 avec le maire et les adjoints.

M. Rémi BELLAIL, Maire, reçoit sur rendez-vous à la demande des habitants.

Informations administratives

- RECENSEMENT MILITAIRE :



Ce que dit la Loi : Tout jeune de nationalité française doit se faire recenser entre la date anniversaire de ses 16 ans et la fin du 3^{ème} mois suivant. Le recensement citoyen est une démarche obligatoire et indispensable pour participer à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC). (Précisons qu'il est tout de même possible de se faire recenser par une régularisation après le délai du 3^{ème} mois).

Pourquoi un délai de 3 mois ? L'attestation de recensement délivrée en mairie puis le certificat de participation à la JDC sont indispensables pour se présenter à des examens soumis au contrôle de l'autorité publique (permis de conduire, conduite accompagnée, baccalauréat, etc...).

Pour plus de renseignements, contactez directement le Centre de Service National de Caen au 02.31.38.47.50 (du lundi au jeudi : de 9h à 12h et de 14h à 16h30 ou le vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 15h30) ou par courriel à csn-caen.sec.fct@intradef.gouv.fr

- AUTORISATIONS DE SORTIE DU TERRITOIRE POUR LES MINEURS :

Depuis le 15 janvier 2017, tout mineur qui voyage sans la présence de l'un de ses parents doit présenter, en plus d'un passeport ou d'une carte d'identité en cours de validité, une autorisation de sortie du territoire.

Le formulaire est téléchargeable à l'adresse suivante :

https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_15646.do

L'imprimé papier est également à votre disposition en mairie.

- LA CARTE NATIONALE D'IDENTITE SECURISEE / PASSEPORT :

Depuis 2014, la carte nationale d'identité sécurisée délivrée à des personnes majeures est valable 15 ans (ancien modèle plastifiée bleue) ou 10 ans (nouveau format « carte bancaire »).

Pour celles délivrées à des personnes majeures et en cours de validité au 1^{er} janvier 2014, la prolongation de leur durée de validité est automatique et ne nécessitera aucune démarche de la part des administrés.



Les cartes nationales d'identité délivrées à des personnes mineures conserveront en revanche une durée de validité de 10 ans.

Pour les personnes se déplaçant à l'étranger, consulter le site de conseil aux voyageurs du ministère des affaires étrangères.

Les demandes de renouvellement ou de première carte d'identité sont à faire auprès de l'une des **mairies équipées d'un dispositif de recueil (DR)** : AGNEAUX - AVRANCHES- CARENTAN - **COUTANCES** - GAVRAY – GRANVILLE - LA HAYE DU PUIITS - MONTMARTIN SUR MER - SAINT-LO - VILLEDIEU LES POELES.

La démarche est la même pour les passeports.

Voici les différentes étapes :

- 1) Pré-demande en ligne sur <https://passeport.ants.gouv.fr> (possibilité pour l'utilisateur d'être accompagné par la mairie de Gratot pour la créer) ;
- 2) Prendre rendez-vous auprès de la mairie équipée d'un DR pour le dépôt de la demande au moyen de la pré-demande ou de l'imprimé CERFA renseigné sur place accompagné des pièces justificatives + Prise d'empreintes par capteur ;
- 3) Remise d'un récépissé de dépôt de la demande ;
- 4) Remise du titre à l'utilisateur par la mairie équipée d'un DR.

Pour toutes démarches administratives, **France Services** vous accueille à la Sous-Préfecture de Coutances (Square Lebrun 50200 COUTANCES) : 07.86.04.81.66 / coutances@france-services.gouv.fr

Lundi, mardi et vendredi de 9h à 12h30
Mercredi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h
Jeudi de 9h à 16h

Les agents du **bus France Services** vous accueillent également un mercredi par mois sur le parking de la salle de convivialité (voir planning en mairie).

FRANCE SERVICES

**Proche de vous
au quotidien**

Pour demander une allocation (RSA, prime d'activité, allocation logement...), immatriculer un véhicule, préparer sa retraite... et toutes vos démarches administratives.



- DEMANDE DE PERMIS DE CONDUIRE :

En cas de perte de votre permis de conduire, faites la déclaration en même temps que la demande de nouveau permis sur le site ANTS <https://permisdeconduire.ants.gouv.fr/> avec les pièces suivantes : justificatif d'identité, justificatif de domicile de – de 6 mois, timbre fiscal de 25€ (pour permis de catégorie Cou D, prévoir certificat médical, CERFA n°14880).

Suivez les différentes étapes en temps réel de la fabrication sur ce même site.

Vous pouvez être alerté de la disponibilité de votre permis par mail ou par sms.

En cas de vol, adressez-vous au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie qui vous remettra un récépissé de votre déclaration permettant de remplacer le permis pendant 2 mois.

<https://immatriculation.ants.gouv.fr/>

- BRULAGE DES DECHETS VERTS :

Il est interdit de brûler à l'air libre les déchets verts. Le brûlage peut en effet être à l'origine de troubles de voisinage générés par les odeurs et la fumée. Il nuit à l'environnement et à la santé. Il peut également être la cause de la propagation d'incendies.

- DIVAGATION DES ANIMAUX :

En raison de la multiplication des conflits de voisinage liés à la divagation des animaux, il est demandé à chaque propriétaire de prendre les dispositions nécessaires.

En ce qui concerne les chiens dangereux de 1^{ère} et 2^{ème} catégorie, le détenteur du chien doit posséder un permis de détention, se renseigner en mairie.

- NUISANCES SONORES :

Il est rappelé que les travaux de bricolage ou de jardinage susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore ne peuvent être effectués qu'aux horaires suivants :

- Les jours ouvrables que de 8 h 30 à 12 h et de 14 h 30 à 19 h 30 ;
- Les samedis que de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h ;
- Les dimanches et jours fériés que de 10 h à 12 h.

Merci de respecter ces horaires afin d'éviter une gêne pour le voisinage.

- LACHERS DE BALLONS ET LANTERNES VOLANTES :

Compte tenu de l'augmentation significative de ces lâchers, **il est obligatoire de déclarer préalablement à la préfecture tout projet de cet ordre. La circulation aérienne peut être affectée par les ballons et lanternes volantes.**

Des mesures de sécurité très strictes doivent être prises lors des opérations de gonflage des ballons :

- Les ballons devront obligatoirement être gonflés à l'aide d'un mélange gazeux composé d'un gaz inerte (azote, hélium pur ou en mélange), à l'exclusion de tout autre gaz combustible
- Les bouteilles contenant le mélange gazeux seront marquées aux couleurs conventionnelles des gaz qu'elles contiennent et pourvues d'étiquettes portant la

mention « gaz destiné au gonflage des ballons baudruche » et entreposées hors d'atteinte des enfants.

- Les ballons devront être constitués d'une enveloppe non réfléchissante pour les radars, d'un volume inférieur à 50dm³, sans charge utile solide autre qu'une carte de correspondance et sans emport de pièce métallique.
- Seul un lâcher de 50 ballons maximum, non reliés entre eux, toutes les cinq minutes sera autorisé (ou 100 ballons toutes les cinq minutes pour un lâcher supérieur à 500 ballons)
- La réglementation relative à la publicité devra être respectée.

- DRONES DE LOISIR :

9 règles à respecter

La pratique du drone de loisir connaît une très forte progression. Si la pratique ludique du drone ne pose en elle-même aucune difficulté, il convient de respecter la réglementation qui s'impose à tous les amateurs d'aéronefs télépilotés afin de garantir la sécurité des biens et des personnes, ainsi que le droit à l'image et le respect de la vie privée d'autrui.

- 1) Ne pas survoler les personnes ;
- 2) Respecter les hauteurs maximales de vol pour ne pas heurter d'autres aéronefs (150 m la plupart du temps) ;
- 3) Ne jamais perdre son drone de vue et ne pas l'utiliser la nuit ;
- 4) Ne pas utiliser son drone au-dessus de l'espace public en agglomération ;
- 5) Ne pas utiliser son drone à proximité des aérodromes ;
- 6) Ne pas survoler de sites sensibles ou protégés ;
- 7) Respecter la vie privée d'autrui lors de prises de vue ;
- 8) Ne pas diffuser de prises de vues sans l'accord des personnes concernées et ne pas en faire une utilisation commerciale ;
- 9) Vérifier son assurance pour la pratique de cette activité.

Les règles ne sont pas les mêmes selon que le drone ait été acquis avant ou après 2021 et en fonction de son poids. Pour plus de renseignements, merci de consulter le site

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34630#>.

INFORMATIONS PRATIQUES AUTOUR DE LA VIE COMMUNALE

Tri sélectif et ordures ménagères

Depuis la mise en place de l'extension des consignes de tri, la CMB a observé une diminution importante du volume des ordures ménagères. Leur ramassage se fait désormais tous les 15 jours uniquement.

En alternance une semaine sur deux avec les ordures ménagères (voir calendrier ci-dessous), les déchets triés (papiers et emballages) sont collectés en porte à porte à partir du lundi 15 janvier 2024 dans des sacs translucides jaunes mis à disposition à la mairie. Comme pour les ordures ménagères, les sacs jaunes doivent être déposés la veille du jour de collecte à partir de 19 h.

Les différents ramassages sont effectués chaque lundi*. Pour rappel, il est obligatoire de déposer les ordures ménagères dans les sacs translucides gris ou jaunes de 30 litres mis gratuitement à votre disposition en mairie à raison d'un rouleau de 50 sacs par foyer et par trimestre.

Pas de changement pour le verre : la collecte reste en apport volontaire aux containers. Il est encore possible de déposer les déchets triés dans les PAV de la commune. Ces containers sont à disposition des habitants **au Hommèel (auprès de l'Église route du Moulin de Vesque), sur le parking de l'école et à côté de l'entrée de la déchetterie**. Ces endroits doivent rester propres, aucun dépôt ne doit être effectué à côté de ces containers.

En ce qui concerne l'endroit où vous déposez vos sacs poubelles, nous vous demandons de mettre les sacs dans une **poubelle avec un couvercle** afin d'éviter que les animaux éventrent les sacs et qu'ensuite les déchets se dispersent autour du dépôt.

* Pour la rue d'Argouges (RD 244), le ramassage a lieu dans la nuit du dimanche au lundi (entre 3 et 4h du matin).

Un petit rappel pour les nouvelles consignes de tri :



A compter du 1er janvier 2024, **les biodéchets** (épluchures de fruits et légumes, déchets alimentaires, etc.) ne devraient plus être déposés dans les sacs gris des ordures ménagères. La CMB souhaite en effet donner la priorité au compostage individuel.

Cette décision a été prise pour respecter les objectifs du Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) qui sont :

- Diminution du gaspillage alimentaire (réduction de 75 % entre 2015 et 2027) ;
- Diminution des déchets verts (réduction de 30 % entre 2015 et 2027).

Pour autant, lors de la conférence des maires, il a été précisé qu'il serait toujours possible pour un certain temps de mettre les biodéchets dans les sacs gris. Légalement, les communautés doivent effectivement proposer une alternative à partir du 1er janvier, mais elles ne sont pas toutes prêtes. Pour cela, la communauté de commune a choisi de proposer des composteurs à la vente. Deux campagnes ont déjà été réalisées, une autre est prévue cette année.

Voir article p. 32 : « Équipement des foyers en composteurs individuels ».

Ci-joint un calendrier précisant les dates de collecte pour l'année 2024, également disponible en mairie.



COLLECTE DES DECHETS 2024 TOURNÉES DU LUNDI

Les équipes de CMB travaillent tous les jours fériés, sauf Noël et jour de l'An.

JANVIER							FÉVRIER							MARS							AVRIL						
L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D
1	2	3	4	5	6	7	5	6	7	8	9	10	11	4	5	6	7	8	9	10	1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14	12	13	14	15	16	17	18	11	12	13	14	15	16	17	8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21	19	20	21	22	23	24	25	18	19	20	21	22	23	24	15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28	26	27	28	29				25	26	27	28	29	30	31	22	23	24	25	26	27	28
29	30	31												29	30	31					29	30					

MAI							JUIN							JUILLET							AOÛT						
L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D
6	7	8	9	10	11	12	3	4	5	6	7	8	9	1	2	3	4	5	6	7	5	6	7	8	9	10	11
13	14	15	16	17	18	19	10	11	12	13	14	15	16	8	9	10	11	12	13	14	12	13	14	15	16	17	18
20	21	22	23	24	25	26	17	18	19	20	21	22	23	22	23	24	25	26	27	28	19	20	21	22	23	24	25
27	28	29	30	31			24	25	26	27	28	29	30	29	30	31					26	27	28	29	30	31	

SEPTEMBRE							OCTOBRE							NOVEMBRE							DÉCEMBRE						
L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D
2	3	4	5	6	7	8	7	8	9	10	11	12	13	4	5	6	7	8	9	10	2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15	14	15	16	17	18	19	20	11	12	13	14	15	16	17	9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22	21	22	23	24	25	26	27	18	19	20	21	22	23	24	16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29	28	29	30	31				25	26	27	28	29	30		23	24	25	26	27	28	29
30														30	31						30	31					

Les poubelles doivent être sorties la veille du jour de collecte à partir de 19h00

collecte du sélectif (emballages et papiers)

collecte des ordures ménagères

Horaires d'ouverture de la déchetterie :

	Horaire d'été Du 1 ^{er} avril au 30 septembre	Horaire d'hiver Du 1 ^{er} octobre au 31 mars
Lundi	10h à 12h et 14h à 19h	10h à 12h et 14h à 17h
Mardi	10h à 12h et 14h à 19h	10h à 12h et 14h à 17h
Mercredi	10h à 12h et 14h à 19h	10h à 12h et 14h à 17h
Jeudi	Fermée toute la journée	

Vendredi	10h à 12h et 14h à 19h	10h à 12h et 14h à 17h
Samedi	10h à 19 h en journée continue	10h à 12h et 14h à 17h

Il n'est plus nécessaire de disposer d'une carte pour accéder à la déchetterie.

Attention : L'accès au site est interdit 15 minutes avant l'heure de fermeture théorique (le midi et le soir) et il est obligatoire de séparer les branchages et les tontes.

Pour rappel la déchetterie qui se trouve à Gratot est un service géré par la communauté de communes « Coutances, mer et bocage » et non par la commune de Gratot. Pour tout renseignement voici le numéro du gardien : 02 33 45 55 83.

Regroupement pédagogique intercommunal Gratot - La Vendelée – Servigny - Brainville

- Les horaires :

Horaires de l'école	Horaire de la garderie
Lundi / Mardi / jeudi / vendredi 9 h - 12 h 13 h 30 – 16 h 30	Matin : 7 h 30 – 8 h 5 0 Soir : 16 h 30 – 19 h

- Règlement et tarifs cantine :

Depuis la rentrée de septembre 2021, l'inscription à la cantine peut être annuelle lorsque les enfants mangent tous les jours ou les mêmes jours de la semaine tout au long de l'année scolaire. En cas de besoin, le retour à l'inscription mensuelle est réalisable en cours d'année.

Il est toujours possible dans une certaine mesure de réguler les inscriptions pour ajouter des repas dans un délai de 48 h. Par contre, il n'est pas possible de supprimer un ou des repas sauf en cas de maladie. Dans ce cas-là, il faut prévenir, au plus tard la veille, M. Lesaulnier, secrétaire de mairie, par téléphone au 02 33 19 41 20 ou par mail à l'adresse suivante : mairie.gratot@orange.fr

Trois modes de paiement sont proposés :

- Par prélèvement automatique (solution la plus simple et qui permet d'éviter les oublis) ; le mandat de prélèvement pour le mettre en place est à demander en mairie ;
- Par virement automatique à effectuer pour chaque facture et en veillant à bien indiquer dans les références, le nom de l'émetteur du virement et l'objet du versement ;
- Par chèque à l'ordre de « REGIE CANTINE GRATOT » ou en espèces à remettre en mairie de Gratot ou à adresser par courrier à l'adresse de la mairie.

Quel que soit le moyen de paiement choisi, une facture est envoyée dès que le mois est terminé, soit par mail, soit par remise en mains propres aux enfants. **Merci de respecter les dates limites de paiement indiquées.**

Le prix de revient d'un repas toute charge comprise était en 2022 de 8.94 €. Il était de 9,03 € en

2023. Il augmente donc régulièrement.

Le prix de 5.20 € par repas commandé est réglé au Tourne-Bride depuis la dernière rentrée scolaire en septembre 2023. Étant donné les augmentations régulières du coût d'une majorité des matières premières et suite à une demande de Mme Poisson la commission cantine réunie le 02-07-24 a décidé d'augmenter de 0.10 € le prix du repas et de répartir cette augmentation à part égale, 0.05 € pour les communes et 0.05 € pour les familles.

Pour information, le reste à charge pour les communes de résidence est de 4,82 € par repas. Ce montant est calculé après déduction des participations des parents d'élèves.

A la rentrée de septembre 2024, le prix du repas est fixé comme suit :

- 4.25 € par repas pour les enfants qui prennent au moins 3 repas par semaine ;
- 4.90 € par repas pour les enfants qui prennent seulement 2 repas dans la semaine ;
- 5.60 € pour un repas exceptionnel et pour les professeurs des écoles ;
- 4.10 € par repas pour le 3^e enfant d'une fratrie.

Il est rappelé que la cantine est un service. **Les enfants doivent donc être disciplinés et respecter les règles de la vie en collectivité.** En cas d'indiscipline manifeste, des sanctions seront prises pouvant aller jusqu'à l'exclusion. Suite à des comportements inappropriés de la part de certains élèves (jeux divers avec la nourriture, comportements plus qu'agités, cris, etc.), il a été décidé en novembre dernier en accord avec les personnels de cantine d'instaurer un système d'avertissements pouvant au bout de trois faits graves aboutir à une exclusion temporaire. La mise en place d'un tel système est regrettable et les agents espèrent ne pas avoir besoin d'y recourir. Bien que les comportements décrits ne soient le fait que de quelques élèves, ce courrier a été adressé à tous les parents dans l'optique de montrer que la municipalité était consciente du problème et qu'il était bien pris en charge.

Nous comptons sur les parents pour rappeler aux enfants le respect de ces règles.

Les enfants ne prenant pas leur repas à la cantine doivent être repris impérativement par leurs parents à **12 h 00**.

En cas de problème relatif à la cantine, n'hésitez pas à contacter : Nadine VOISIN (07 63 41 01 26), Florian QUITRE (06 07 27 83 50) ou Guy GIARD (06 86 28 46 55).

- Point sur les effectifs de l'année scolaire 2024/2025 :

TPS	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	Total
2	7	18	7	15	19	9	11	14 ou 15	102 ou 103

Nous ne connaissons pas actuellement la répartition des élèves dans les classes. Mme Portel va quitter l'école et laisser sa place à M. Villain. Pas d'autre changement dans l'équipe. A noter aussi que Mme Ménard et Mme Aschieri seront à temps partiel.

- Garderie et transport scolaire :

La garderie est gérée par Coutances Mer et Bocage. La commune de Gratot n'est pas responsable de ce service.

Les horaires suivants sont décomptés en heures de garderie : 7h30 – 9h / 16h30 – 19h

Le transport scolaire effectue le trajet suivant : La Vendelée – Servigny – Brainville – Gratot

GRATOT, L'ŒIL DANS LE RETRO : Gratot pendant la seconde guerre mondiale

Difficile cette année d'échapper à cet élan de souvenirs, d'hommages, de réflexions sur les événements qui se sont déroulés dans notre Normandie il y a quatre-vingts ans.

80 ans, ce n'est pas si loin et pourtant, que la vie a changé : les conditions de vie, le niveau de vie, l'habitat, la nourriture, l'hygiène, la médecine, le travail, les vacances, les transports, les techniques, les métiers, les équipements. Bref, c'était un autre monde, à fortiori en temps de guerre. Aujourd'hui, en 2024, cela fait 80 ans qu'il n'y a plus de combats et d'horreurs en tous genres sur notre sol normand. Je me demande si une telle période de paix a déjà existé dans les siècles de l'histoire de France. Quelle chance nous avons, sachons l'apprécier.

Bien sûr, dans cette époque aussi troublée de 39- 45, il y a eu des braves, des lâches, des profiteurs, des victimes, des bourreaux, mais la grande majorité des Français avaient pour principal souci de vivre, de survivre, de trouver à se loger, à se nourrir, à se vêtir, à se chauffer, à s'approvisionner. Gardons-nous bien de juger ceux qui ont dû traverser pareille épreuve. Il est bien difficile aujourd'hui de dire, nous, qui ne manquons de rien, ce que nous aurions fait à leur place : ballottés par le danger, le hasard des rencontres, les haines, les amours, les aléas de la vie, les pénuries en tout genre et en tout premier lieu, privés de liberté.

Comment Gratot a-t-il traversé cette seconde guerre mondiale ? Je vais juste rappeler quelques dates, quelques faits, quelques anecdotes.

De 1935 à 1945 le Conseil municipal est ainsi constitué : Eugène LEMIERE (Maire) Auguste LEDENTU (adjoint) Albert CAVEY, Pierre DEPERIERS, Émile FALAISE, Georges FAUVEL, Achille FERET, Aimable JACQUET, Pierre LENGRONNE, Jean TIPHAIGNE, Jean- Baptiste VILLEDIEU.

Gratot compte alors environ 500 habitants, essentiellement des paysans et des artisans.

Le 1er septembre 1939 : c'est la Mobilisation Générale, 45 000 Manchois âgés de 20 à 48 ans sont appelés sous les drapeaux (soit 36% de la population active masculine). A Gratot, comme partout, prêtre, instituteur, conseillers municipaux font partie du lot. Ce qui désorganise bien notre petite société.

Le 3 septembre, la France déclare la guerre à l'Allemagne, mais les troupes françaises attendent l'ennemi à la frontière. C'est une guerre d'attente : « la drôle de guerre ». Les mobilisés ont parfois des permissions. Ainsi, en consultant les comptes- rendus des conseils municipaux de Gratot de l'époque, on voit que des conseillers sont parfois présents et parfois absents pour cause de mobilisation et donc ô combien excusés. C'est pourtant pendant cette période de « fausse guerre » que Gratot va perdre bêtement un de ses fils. Pierre DENIS, du village la Pitonnerie de Bas, âgé de 28 ans était matelot-canonnière sur le patrouilleur « Amiral Mouchez ». En janvier 1940, en Mer du Nord, dans le brouillard, un navire français « Le Brestois » tire un obus, par erreur, sur le patrouilleur « Amiral Mouchez », croyant qu'il s'agissait d'un bâtiment allemand. Pierre DENIS sera l'unique combattant gratotais tué pendant cette seconde guerre mondiale. Et il a fallu que ce soit par un tir français, c'est vraiment trop stupide.



Succédant à cette « drôle de guerre » arrive le 10 mai 1940, la « guerre- éclair » : les troupes allemandes déferlent sur la France. Apeurés, les civils du Nord de la France fuient vers le Sud et l'Ouest : c'est « l'Exode ». Quelques réfugiés sont accueillis à Gratot.

Dès le 17 juin 1940, en fin de journée, les premières motos allemandes arrivent au « Gros Frêne » ; elles suivent d'à peine quelques minutes les dernières troupes françaises et britanniques qui vont essayer d'embarquer à Cherbourg. A la signature de l'armistice, le 22 juin 1940, il y a 24 Gratotais prisonniers de guerre, parmi lesquels le curé Charles BLONDIN et l'instituteur et secrétaire de mairie René BARD. Ce dernier sera remplacé successivement par 3 personnes qui assureront tant bien que mal l'éducation des 45 élèves.

C'est donc une longue période (4 ans) d'Occupation qui commence avec son cortège d'interdictions, de restrictions en tous genres (couvre-feu, laissez-passer), d'humiliations (obligation de se mettre à l'heure allemande, de descendre d'un trottoir quand on croise un soldat allemand), de confiscations (fusils de chasse, postes de radio), de pénurie de certains produits (essence, outils, vêtements, chaussures), de réquisitions (nourriture, terrains, maisons, chambres, chevaux, foin, paille, bicyclettes, et surtout main-d'œuvre).

Gratot fait partie de la « Zone côtière interdite ». Coutances n'en fait pas partie, ce qui complique encore la circulation des personnes et la gestion des laissez-passer. A propos de circulation, détail anecdotique, le bourg de Gratot n'est pas encore goudronné.

Après la déception, pour ne pas dire l'humiliation de la Défaite, et la surprise de l'Occupation, les Gratotais s'enferment dans une attitude d'ignorance voire de mépris de l'occupant et se concentrent sur le travail, l'approvisionnement, la débrouille.

Comme la demande de main-d'œuvre volontaire pour aller travailler en Allemagne ne rencontre aucun succès, Pierre Laval, président du Conseil, invente en 1942 « La Relève », un échange de 3 ouvriers spécialistes contre un prisonnier libéré : mais ça ne marche pas non plus. Alors Laval instaure, en février 1943, le Service du Travail Obligatoire (STO). Les « requis » partent travailler soit en Allemagne soit à la construction du mur de l'Atlantique (qui s'étend de la Norvège jusqu'à la frontière espagnole). Là encore, ceux qui le peuvent évitent de partir. Des jeunes Gratotais réfractaires se cachent dans d'autres communes en changeant d'identité et Gratot accueille des jeunes des autres communes. La Gestapo se livre à une véritable chasse aux réfractaires. Les risques de dénonciation, de chantage, de représailles sont grands. En milieu rural, les maires et les gendarmes sont très souvent complices des réfractaires.

Bien sûr, à la campagne en général et à Gratot en particulier, on souffre moins de pénurie alimentaire que dans les grandes villes, mais le nombre de prisonniers absents, les exigences allemandes en main-d'œuvre et en ravitaillement désorganisent considérablement l'économie. Cela engendre, point négatif, une envolée considérable des prix, mais aussi, point positif, une belle solidarité des travailleurs encore présents et un engagement admirable des femmes qui compensent l'absence du millier de Manchois tués entre septembre 39 et juin 40 et des 21 500 prisonniers de guerre de notre département.

Parmi ces Gratotaises, en juin 1943, Suzanne LEROUXEL, 32 ans, mère de 3 enfants, dont le mari est prisonnier de guerre, accueille et cache Berthe PIPKIS et sa fille Marcelle, 2 Saint-loises dont le crime, selon les nazis, est d'être juives. Suzanne LEROUXEL mérite bien de recevoir, en 1998, le titre de « Juste parmi les nations » remis par le Mémorial de Jérusalem. « Qui sauve une vie, sauve le Monde » (Talmud).

Après ces pesantes et contraignantes, mais assez calmes années d'Occupation, arrive le « Maelström normand » de l'été 1944.

Le 6 juin et le 13 juin 1944, Coutances est bombardé par l'aviation alliée. Bilan : plus de 300 civils tués, 612 maisons entièrement détruites ,1300 très endommagées ; tout ça pour une vingtaine de victimes allemandes. Les Coutançais fuient dans les communes avoisinantes. Le sauvetage des blessés, les inhumations des morts sont assurés dans des conditions épouvantables et traumatisantes par quelques courageux Coutançais parmi lesquels de jeunes séminaristes. L'un d'eux, Raymond LECHAPELAIN deviendra curé de Gratot en 1957.



Des séminaristes
dans la rue Geoffroy de Montbray



L'abbé LECHAPELAIN à Gratot en
1960

Les réfugiés coutançais se logent dans les fermes, dans les étables parfois même dans les chemins creux. Que ce soit avec les premiers réfugiés du Nord en 1940, avec les réfugiés de Coutances de ce début juin ou avec les réfugiés à venir fuyant la zone de combats du Cotentin en juillet 1944, de solides amitiés ont souvent vu le jour entre accueillants et accueillis. « On n'a jamais tort de faire une bonne action ».

Les Services de la ville de Coutances sont transférés dans d'autres communes : l'hôpital à Coutainville (400 malades et blessés sont transportés dans des conditions précaires en 24h), la Gendarmerie d'abord à Cambernon puis à Coutainville, une succursale de la Mairie en haut de Délasse. Le bureau de la Poste de Coutances est installé à Gratot, au village la Pitonnerie de Haut dans une dépendance de la ferme du maire Eugène LEMIERE. Pour ses enfants et petits-enfants, cette dépendance qui existe encore aujourd'hui, portera éternellement le nom de « Bureau ».

Sur le domaine du château de Gratot, existait un bois d'environ 5 hectares où était « camouflé » un important dépôt de munitions allemand. Celui-ci était efficacement défendu par plusieurs unités de défense anti-aérienne allemande (FLAK) sur Gratot et La Vendelée.

L'été 1944, le ciel de Gratot fut bien agité. Les combats font rage entre l'aviation, la FLAK allemandes, et l'aviation alliée qui cherche à détruire la gare de Coutances, le pont de la Roque, le pont d'Hyenville et le bois de Gratot. A tel point que la fin de l'année scolaire normalement prévue mi-juillet est avancée à la fin mai. Sage décision quand on apprend, en consultant les archives départementales, que l'école des garçons a subi des mitraillages et une explosion de bombe en juillet. Pour sa part, l'église de Gratot (elle ne fut pas la seule) voit sa toiture et ses vitraux bien endommagés par l'explosion du dépôt de munitions allemand. C'était le 28 juillet, difficile de dire aujourd'hui, si les Américains avaient fini par faire mouche ou si ce sont les Allemands qui l'ont saboté avant de » dégager ».

Mairie de
Gratot

Je soussigné Eugène LEMIERE
Maire de Gratot certifie :

1^o Que les dégâts causés à l'église de
Gratot et pour lesquels un dossier a été
établi fus du service de la reconstruction
sont dus à l'explosion d'un dépôt de
munitions allemand situé dans le
bois de Gratot, le vingt huit juillet
mil neuf cent quarante quatre

2^o Certifie en outre que l'église paroissiale
est propriété de la commune
de Gratot.

Gratot le 5/12/46
Le Maire
Lemiere

Lettre du Maire E. LEMIERE conservé aux archives départementales

Au cours des combats aériens, 9 avions seront abattus dans les environs (entre autres, à la Mauricerie, à la Renaudière, au village Maudouit, à Servigny, au village-au-Pelley. Les pilotes périssent parfois, ou sont blessés, ou sont faits prisonniers ou sont « camouflés » par des Gratotais courageux et dévoués. Parmi ceux-ci (il y en a sans doute eu d'autres) je nommerai monsieur Emmanuel BILLARD (agriculteur 47 ans), monsieur Emile BURNEL (agriculteur 41 ans) et monsieur CHAMPALAUNE (49 ans). Berthe et Joseph CHAMPALAUNE tenaient le café épicerie mercerie « le Tourne-Bride ». Joseph était aussi le garde champêtre de Gratot, c'est lui qui avait découvert et constaté le décès du pilote américain Marion Benson au « Gros -Frêne ». Mais il participait aussi clandestinement au sauvetage et au transfert des pilotes vers la côte, pour rejoindre en passant par la mer les lignes américaines situées autour de Créances. Il en est mort de maladie et d'épuisement le 13 août 1944, 15 jours seulement après la libération de Gratot.

Voilà enfin la Libération. Finalement, Gratot a eu la chance de ne jamais être au centre de combats terrestres sur la ligne de front. Les troupes et leurs impressionnants matériels n'ont fait que passer. Le Gros-Frêne et la petite route de Bellée au pont de la Roque en ont vu passer des soldats et du matériel !!! : en juin 40, la VIIème Panzer Division de Rommel ; le 20 juin 1944, la tristement célèbre Division Das Reich qui remonte vers le front au nord de la Manche ; fin juillet -début août 44, des milliers d'américains de l'armée de Georges PATTON passent par Bellée , la Belle-Croix, le Pont de la Roque puis foncent sur la Bretagne ; les 5 et 6 août, la IIème DB du Général Leclerc filent à son tour pour aller libérer Paris .

Malgré toutes les contraintes, les dangers, les peurs, les Gratotais ont continué à travailler. Il fallait bien traire les vaches, faire les foins pour se nourrir et répondre aux besoins des villes et des troupes. En conclusion, je pense qu'il est bénéfique de se remémorer le passé, de le comprendre afin d'éviter qu'il ne se reproduise. Comme le disaient certains occupants qui auraient préféré être dans leurs foyers : « LA GUERRE : GROSS MALHEUR ». Sachons apprécier la chance d'être en paix.



La 2ème DB attendant les ordres de mouvement

C'est un exposé très, très succinct de cette période dans la Manche, j'encourage ceux qui s'intéressent à ce sujet à consulter, entre autres, les livres de Michel BOIVIN, Martin BLUMENSON, Michel PINEL, l'abbé Georges CADEL, Joseph FROMAGE et Jean-Luc GRANDIN.

Eric TIPHAIGNE

Horaires 2024 - lignes estivales Nomad

Pour information, les lignes estivales reliant Coutances à la côte seront opérationnelles à compter du 7 juillet. Vous trouverez les fiches horaires en téléchargement sur les liens ci-dessous :

https://nomad.normandie.fr/sites/default/files/2024-06/Fiche%20Horaire_310_COUTANCES%20_%20LES%20PLAGES_COUTANCES%20-%20Gare%20SNCF.pdf

https://nomad.normandie.fr/sites/default/files/2024-06/Fiche%20Horaire_311_GRANVILLE_COUTANCES%20_PAR%20LA%20COTE-Fusionn%C3%A9e.pdf

C'MoB Plateforme de mobilité

Un site dédié à la mobilité sur le territoire est accessible à partir du lien suivant :

<https://www.coutancesmeretbocage.fr/transition-ecologique/mobilite/>

Il vous permet de planifier vos itinéraires, de consulter les horaires de bus, les plans des réseaux ainsi que les circuits vélo. On y retrouve également une rubrique concernant les mobilités solidaires. C'est un véritable guide de la mobilité à destination des usagers.



Une manifestation à Gratot autour des mobilités durables

À VOS AGENDAS

NOS MOBILITÉS AU DÉFI DE LA TRANSITION

20 SEPTEMBRE 2024 | **9H A 16H30**
SALLE DE CONVIVALITÉ
9, RUE DE LA PITONNERIE
50200 GRATOT

CONFÉRENCES,
TABLE RONDE
ET VISITES

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE
CEE Les certificats d'économies d'énergie
Tims L'écologie pour tous
C'MOB COUTANCES MER ET BOCAGE
PLAN CLIMAT

Équipement des foyers en composteurs individuels

Le service déchets de CMB a annoncé tout récemment le lancement de la campagne 2024 d'équipement des foyers en composteurs individuels.

Toute personne intéressée est invitée à se faire connaître à l'aide du formulaire à remplir en ligne, sur le site <https://www.coutancesmeretbocage.fr/transition-ecologique/gestion-des-dechets/le-compostage/>

Le composteur de 560 litres est proposé au tarif préférentiel de 30 €, conformément à la délibération du conseil communautaire en date du 20 mars 2024.

Au cours de cette procédure d'inscription, il est demandé de réserver un créneau horaire pour venir chercher son composteur au centre technique municipal de Coutances.

La réservation en ligne est également disponible afin de gérer une liste d'attente pour une prochaine distribution.



LA VIE DES ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE

Comité des fêtes et loisirs de Gratot – Bilan des activités

Le vide-greniers et l'Apéro Concert sont prévus le 13 juillet. La Soirée Beaujolais sera organisée le samedi 23 novembre 2024 à la salle de convivialité

Pour rappel le comité des fêtes propose les activités suivantes :

La gym, le mardi matin à 9 h 15.

Le yoga, le jeudi à 18 h 45.

Les loisirs créatifs, un jeudi sur deux de 14 h 00 à 17 h 00 : Tout au long de cette année nous avons poursuivi nos activités de cartonnage, pâtisserie, broderie, tricot, etc. A l'initiative des animatrices, des activités ponctuelles ont également été réalisées sur les thèmes de Noël et de Pâques. Les activités « Loisirs Créatifs » se déroulent à la salle de convivialité. C'est un lieu de rencontres, une occasion de sortir de chez soi pour pratiquer l'activité manuelle de son choix.

Merci à toutes pour votre participation, Merci aux animatrices pour leur dévouement. Nous nous retrouverons le jeudi 12 septembre à 14 h 00.

Bel été ! Bonnes vacances ! - L'équipe des Loisirs Créatifs du CFLG - Tél : 06/72/33/97/41.

Nous vous invitons à nous rejoindre le vendredi 30 août à partir de 17h. Toutes les associations de Gratot seront à votre disposition pour vous présenter leurs activités.



L'église anglicane de la Manche au Hommël

Il faudrait avoir passé l'hiver en Mongolie pour ne pas être au courant de la tempête Ciaran qui a dévasté la Normandie en novembre 2023. Notre salle des fêtes a perdu une partie majeure de son toit et nous attendons toujours (en juin !) le couvreur qui doit le remplacer... Pendant ce temps, nous avons dû nous replier sur le bâtiment qui nous reste, l'ancien presbytère du Hommël, ce qui a forcément limité nos activités. Nous avons néanmoins pu y tenir notre marché de Noël anglais avec un achalandage qui s'est maintenu malgré une offre moins fournie que d'habitude.

Nous avons bien sûr eu notre office de chants et de lectures de Noël dans l'église du Hommël, l'incontournable « Festival of Nine Lessons and Carols » avec la participation de Frances Hook. Les Noëls anglais sont très beaux et l'église était pleine pour les écouter.

Notre activité caritative elle aussi a pu se maintenir et nous avons fait des dons, en nature aussi bien qu'en numéraire, à la Banque Alimentaire de Saint-Malo-de-la-Lande.

Ne pouvant pas utiliser notre salle, nous avons organisé quelques sorties, au Prieuré du Mont-Saint-Michel, ainsi qu'à Sainte-Mère-Église pour la Marche internationale pour la Paix, autour de 80e anniversaire du Débarquement. Nos paroissiens n'étant pour la plupart plus de la première jeunesse, nous étions plus nombreux à l'office et au pique-nique qui ont suivi qu'à la marche elle-même.

Club de la rencontre

Durant ce semestre, les activités autour des jeux de cartes et jeux de société ont permis à nos adhérents de se retrouver un jeudi sur deux.

Notre repas annuel a permis de remplir la salle autour d'un couscous qui fut apprécié de tous.

La Compagnie Trabucco nous a emmené dans les années 1960 avec une comédie musicale « Twist à Saint Tropez ». Ce spectacle a eu lieu à St Sauveur Villages et un nouveau spectacle intitulé « Paris » est proposé pour le 15 janvier 2025.

Nous organisons également un concert dans l'Église de Gratot le dimanche 8 décembre avec Aurore BAKER. Elle se produit dans les églises du département avec un concert « Espérances et Passions ».

Nous comptons sur la présence des gratotais.
Dès septembre, nous prendrons les inscriptions. La reprise des activités est prévue le jeudi 5 septembre.



Association des parents d'élèves du RPI Gratot - La Vendelée - Brainville – Servigny

Afin de bien commencer l'année 2024 et continuer à récolter des fonds pour la classe de mer, l'APE a organisé en janvier une vente de cases : des galettes des rois étaient à gagner !

Elle a continué début février avec l'opération crêpes qui a eu lieu dans la salle des fêtes de La Vendelée.



La soirée crêpes – 21-02-24



Le repas de l'APE – 13-04-24

Le 23 février a eu lieu le défilé du carnaval des élèves de l'école dans les rues de Gratot.

Cette année, tous les élèves, de la Très Petite Section au CM2, sont partis 2 jours en classe de mer les 28 et 29 mars à Saint Martin de Bréhal. Ils ont pu découvrir l'estran, les prés salés du Havre de la Vanlée. Pêche à pied et parcours sensoriel dans les dunes étaient également au programme !

Le repas convivial de l'APE a lieu le samedi 13 avril. Cette année, au menu c'est Paëlla ! Les commandes à emporter ont été renouvelés pour la deuxième fois !



La classe de mer à Saint Martin de Bréhal – 28 et 29 mars

Lors de la kermesse, qui a eu lieu le vendredi 14 juin, les élèves de l'école du RPI ont pu faire leur chorale devant leurs familles sous une petite pluie fine. Heureusement, le soleil est revenu juste après, afin que les personnes venues puissent profiter des jeux, des grillades et de la buvette !

Le mardi 2 juillet a eu lieu pour terminer cette année scolaire, l'apéro boum pour sa troisième édition : « soirée fluo » ! Jeux et musiques étaient au programme pour les enfants et parents ! Chaque parent est invité à apporter quelque chose à grignoter afin de le partager avec tous !



Kermesse – 14-06-24



Apéro boum – 02-07-24



Une photo de l'équipe bénévole de l'Association des Parents d'élèves de l'école du RPI Gratot – La Vendelée – Brainville - Servigny. (De gauche à droite)

Julie Pommier, Nathalie Leconte (trésorière), Youssef Kherroub, Marylène Métaux (secrétaire), Romain et Armelle Minguet, Noémie Bouley, Yann Rouxel (Président), Pauline Lebourrier (trésorière adjointe), Emilie Jouet, Alexandra Le Roux (Vice-présidente), Aurélie Rouxel et Amélie Lejeune, Clémence Potey (non présentes sur la photo)

Un grand MERCI à toutes les familles pour leurs participations, aux mairies et aux comités des fêtes pour leur soutien, aux personnels de l'école pour leur entraide et bien sûr à tous les bénévoles qui donnent de leur temps pour faire vivre cette association !!



Programme de l'été

EXPOSITIONS aux heures de visite : 10h à 19h (dernière entrée 18h)

<p>EXPOSITION EN PARTENARIAT AVEC (Les) ZENDURANES</p> <h1>MOUVEMENT.S</h1> <p>Du 5 JUILLET au 22 SEPTEMBRE 2024 10H00 - 19H00</p> <p>bleu culture</p>		
 <p>ART ABORIGÈNE D'AUSTRALIE PEINTURES</p>	 <p>PAULINE BAILLY PEINTURES</p>	 <p>GENEVIÈVE VERRIER ART TEXTILE</p>
<p>Art Aborigène d'Australie, peintures témoins d'une culture et du lien que ces ethnies entretiennent avec la terre, les animaux, les plantes via le sacré, <i>le Rêve</i>.</p>	<p>Pauline Bailly, ou Femmes-Nuages, peintures à l'huile qui offrent une pause, un instant où le temps s'arrête, où l'on souffle pour s'évader.</p>	<p>Geneviève Verrier, <i>textilienne</i>, parle avec des fils, des points de broderie et des pigments sur des vieux draps ; subtilité des couleurs et points brodés relie passé et présent.</p>

SPECTACLES

tout public, réservation conseillée

en extérieur à 21h00



Du jeudi 25 au samedi 27 juillet
Création de danse contemporaine, spécialement conçue pour être représentée dans l'enceinte du Château
Tarif : 12 € par personne, gratuit moins de 10 ans



Du vendredi 9 au dimanche 11 août
Avec le plus jeune chevalier de la Table Ronde, histoire d'un apprentissage hors du commun et de la quête la plus élevée, celle du Graal.
Tarif : 12 € adulte, gratuit moins de 10 ans

ATELIERS DE DECOUVERTE DE LA DANSE CONTEMPORAINE

adultes et enfants

à partir de 7 ans

Mercredi 24, vendredi 26 et samedi 27 juillet – de 14h00 à 15h30

Animés par la Compagnie Ardence, des ateliers pour (re)découvrir la danse contemporaine : mise en mouvement du corps. Sur réservation.

Tarif : 7 € par personne (à partir de 7 ans)

A PROPOS DE JARDIN

samedi 3 et dimanche 4 août - de 10h00 à 19h00



Le traditionnel rendez-vous estival pour les amoureux du jardin avec la passion et le savoir-faire d'une cinquantaine d'exposants : plantes, mobilier, décors, saveurs, conseils, librairie, créations d'artistes, animations ... et **tickets d'or** donnant droit à des lots offerts par les exposants.

Chaque après-midi, ouverture exceptionnelle de l'Ermitage Saint-Gerbold pour visite libre.

Tarif (avec visite du château) : adulte 6 €, enfants de 10 à 17 ans et étudiants (moins de 28 ans) 2 €

VISITES GUIDEES THEMATIQUES

les lundis et jeudis à 11h00

Avec guide-conférencier du Service Patrimoine et Musées de Coutances Mer et Bocage (*billets dans les 6 bureaux de Coutances Tourisme*)

- **Gratot, visitez le château avec le seigneur !** tous les jeudis du 4 juillet au 29 août
- **Un jour à l'époque Renaissance**, tous les lundis du 8 juillet au 16 septembre

JOURNEES EUROPEENNES DU PATRIMOINE

samedi 21 et

dimanche 22 septembre

L'édition JEP 2024 est placée sous le thème **Patrimoine des itinéraires, des réseaux et des connexions**.

Visite du Château et des expositions.

Chaque après-midi, 14h30 et 16h30, la compagnie **Le Théâtre aux champs** propose **TOUCHEZ PAS AU TAPIS !** ... Nouvelle création de Richard Vitte. *Rémunération des artistes au chapeau.*

Pour plus d'informations et suivre notre actualité site : www.chateaugratot.com

Tél 02 33 45 18 49 - @ChateauDeGratot



Comité de jumelage Gratot - Étouvans



Le comité de jumelage s'est déplacé à Étouvans chez nos hôtes le week-end de la Pentecôte. Ce week-end fut, une nouvelle fois, un séjour très chargé avec la réception à la mairie le vendredi en fin d'après-midi pour un apéritif offert par la municipalité et ensuite un repas en commun à la salle des fêtes. Le samedi, la traditionnelle sortie en car nous a conduit le matin au musée du chemin de fer (la cité du train) à



Mulhouse pour une visite commentée. Il s'agit du plus grand musée ferroviaire d'Europe (60000 m²), le musée du patrimoine de la SNCF, qui vous fait revivre la grande aventure des chemins de fer en France depuis ses origines en 1827 jusqu'à nos jours. Le repas du midi s'est déroulé à l'auberge d'Alsace. L'après-midi nous avons fait la visite libre de l'écomusée d'Alsace et le soir nous avons assisté à un dîner-spectacle au « Paradis des Sources » à Soultzmatt. Le dimanche, journée libre dans les familles. Le lundi matin, petit déjeuner à la mairie avant de reprendre la route pour Gratot.



A prévoir dans vos agendas :

Une soirée Tartiflette sera organisée le samedi 9 novembre 2024 à la salle de convivialité par le comité de jumelage.



Le marché de Noël, avec plus de 2500 visiteurs l'an dernier, est reconduit en 2025. Il aura lieu le samedi 30 novembre l'après-midi et le dimanche 1er décembre toute la journée à la salle de convivialité.

Voyage : la Hollande des fleurs. En avril 2025, du samedi 5 avril au mercredi 9 avril 2025, le comité de jumelage en collaboration avec le comité des fêtes organise un voyage en Hollande de 5 jours / 4 nuits : visite du port de Rotterdam en bateau Spido, marché aux fleurs d'Aalsmeer - le plus grand au monde, parc floral de Keukenhof, île de Marken, Volendam, région du Zaan, Amsterdam (promenade en bateaux sur les canaux), temps libre dans les villes. Le tarif est de 1043 euros par personnes en chambre double. Le départ se fait de Gratot en car « grand tourisme ». L'hébergement dans un hôtel 4 étoiles est prévu en pension complète du déjeuner du J1 au petit déjeuner J5.



Ce voyage est ouvert à tout le monde. Les personnes qui souhaitent participer peuvent dès à présent s'inscrire ou avoir plus de renseignements au 06 31 87 11 23.

Bel été à vous toutes et tous, le comité.

Association de la Sauvegarde des Églises du Hommèel et de Gratot

Une messe sera célébrée en l'honneur de la Vierge Marie à l'église de GRATOT le dimanche 18 août à 9 h et une autre aura lieu à l'Église du Hommèel le dimanche 1er septembre à 9 h également suivie d'un pain béni et d'un petit réconfort dans l'attente du repas qui sera servi à 12 h 30 à la salle de convivialité (près de la mairie).

Des cartes sont à vendre par les différents membres de l'Association.

Merci à toutes les personnes qui se dévouent pour cette journée par leur travail et pour les dons qui permettent d'organiser la tombola.

Chaque année les bénéficiaires du repas et de la tombola aident à restaurer les églises.

Dans l'attente de se retrouver nombreux le dimanche 1er septembre.

La Présidente

CALENDRIER DES FETES ET MANIFESTATIONS 2024

Samedi 13 juillet 2024	CFLG	Vide grenier
25, 26, 27 juillet 2024	Centre d'Animation du Château de Gratot	Spectacle de danse Compagnie Ardence
Samedi 3 et dimanche 4 août 2024	Centre d'Animation du Château de Gratot	A propos de jardin
9, 10 et 11 août 2024	Centre d'Animation du Château de Gratot	Pièce de théâtre : Galaad, la dernière prophétie de Merlin
Vendredi 30 août 2024	CFLG Salle de convivialité	Journée des associations
Samedi 21 et dimanche 22 septembre 2024	Centre d'Animation du Château de Gratot	Journées Européennes du Patrimoine
Dimanche 1 septembre 2024	ASEHG Messe au Hommèel	Repas - Salle de convivialité
Dimanche 6 octobre 2024	Commune de Gratot	Repas des cheveux blancs
Lundi 11 novembre 2024	Anciens combattants	Cérémonie au Hommèel et à Gratot
Samedi 23 novembre 2024	CFLG	Soirée Beaujolais - Salle de convivialité
Samedi 30 novembre et dimanche 1^{er} décembre 2024	Comité de jumelage	Marché de Noël - Salle convivialité

LES ENTREPRISES DE LA COMMUNE

Nos artisans et nos commerçants !

Afin de faciliter vos démarches, voici la liste des artisans et commerçants installés sur la commune de Gratot :

Franck AMANDA - Plaquiste <i>10, rue de l'Hôtel du Nord</i>	02 33 07 55 20
Loïc BELHAIRE - Métallerie ostréicole, chaudronnerie « Multi-mer » <i>12, route du Gros Frêne</i>	02 33 45 72 46 ou 06 98 68 19 72
Roland BURNEL « SMP » <i>11, route de l'Ermitage</i>	06 58 82 24 45 Burnelsmp50@gmail.com
Arnaud CLAISSE - Animateur sciences, nature et environnement <i>39 rue de l'Hôtel du nord</i>	06 07 14 29 26
Entreprise CLEROT - Tous travaux agricoles, vidange fosse, tractopelle <i>11, route de l'Ermitage</i>	02 33 45 19 11
Louis COLLETTE - Paysagiste <i>106, rue d'Argouges</i>	02 33 47 62 49
Vincent GODEFROY - Maçonnerie générale <i>12, rue de l'Hôtel du Nord</i>	02 33 07 26 66

Fabrice JAMET - Menuiserie, agencement <i>14, rue d'Argouges</i>	02 33 45 01 07
Emmanuel JOLY - Paysagiste 61, rue d'Argouges	06 78 43 88 84
Bruno JORET, scierie - Négoce de bois <i>6, route de l'Ermitage</i>	02 33 45 53 83
Kévin LECARDONNEL - Maçonnerie, rénovation, taille, façonnage et finissage de pierres <i>6, rue du Mesnil</i>	06 84 01 60 12
Eliane LEMONNIER - Coiffeuse à domicile <i>6, route de la Houquette</i>	02 33 45 51 31 ou 06 79 14 29 67
Fred Primeurs et Saveurs - Vente de fruits et légumes et produits régionaux aux particuliers <i>81, rue d'Argouges</i> Frederic Lecaplain	06 07 83 36 89
Hubert MARIE - Couvreur <i>38, rue d'Argouges</i>	02 33 45 02 10 ou 06 09 13 90 79
SMC Chaudronnerie 18 rue du Gros Frêne Nicolas Maroni (gérant)	02 33 45 98 47
EURL Ô vin bio - Vins biologiques & biodynamiques	06 49 71 41 12
« OZEN Entreprise » - Menuiseries extérieures <i>4, route de la Houquette</i>	02 33 45 05 23
Denis POISSON - Restaurateur, plats à emporter « Le Tourne-Bride » <i>85, rue d'Argouges</i>	02 33 45 11 00
SARL Dupard - Couverture Rte de la belle croix	09 67 24 46 41
Géraldine Création -Couturière 1, rue de La Pitonnerie	02 33 07 40 87 ou 06 32 03 21 66
Société Azur Contrôle et Technologie Analyses, essais et inspections techniques Gilles Goubert (gérant)	06 12 63 82 73
Laurent Vautier - Conseiller indépendant en immobilier 4, rue d'Argouges	06 87 49 08 92

GITES ET CHAMBRES D'HOTES DE LA COMMUNE

Nom et prénom des propriétaires	Adresse gîte	Nombre de personnes et type de location		Numéro de téléphone des propriétaires
ARNAUD Philippe Chambre des bords de Siame	42 route du Moulin de Vesque	3	Chambre d'hôtes	06 76 41 68 72
DAVID Françoise gîte	70 route du Gros Frêne		Meublé de tourisme	02 33 07 47 17
DECOURBE Nathalie (La Maison du Hommèel)	43 route du Moulin de Vesque		Meublé de tourisme	06.62.08.40.60
DECOURBE Nathalie (La Maison du Hommèel)	43 route du Moulin de Vesque		5 chambres d'hôtes	06.62.08.40.60

DESDEVISES gîte	27 route de l'Ermitage		Meublé de tourisme	02 33 46 22 45
DUPREY Cécile	22 route du Gros Frêne	6	Meublé de tourisme	07 87 12 56 43
GUENO Marcel	5 route du Gros frêne		Meublé de tourisme	02 33 47 76 92
JULIENNE Lionel	51 route du Moulin de Vesque		Meublé de tourisme	02 33 45 98 74
LEBRUN René	4 route du Moulin nNeuf		Chambre d'hôtes	02 33 45 08 09
LESOUF Sylvie	2 route du moulin neuf		Meublé de tourisme	06.51.11.69.40
PARIGOT-OUITRE Claudine gîte	17 rue de la Pitonnerie	2/3	Meublé de tourisme	02 33 47 17 98
SAS Paul DUVAUX	26 route de l'ermitage		3 chambres d'hôtes	06.58.34.92.16
VAUTIER Laurent	4 rue d'Argouges gîte « Essentiel »	4	Meublé de tourisme 3*	06.87.49.08.92
VAUTIER Laurent	4 rue d'Argouges gîte « Éloquent »	6	Meublé de tourisme 3*	06.87.49.08.92
VAUTIER Laurent	4 rue d'Argouges gîte « Escapade »	6	Meublé de tourisme 3*	06.87.49.08.92
VOISIN Michel gîte	40 rue d'Argouges		Meublé de tourisme	02 33 47 81 31

COMPTES RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX

Devant l'augmentation du coût de production du bulletin municipal, la « commission bulletin » a décidé de ne plus publier les comptes-rendus des différents conseils municipaux. Elle économise ainsi une trentaine de pages, ce qui n'est pas négligeable dans le coût global facturé par la société OLG BURO. Le prix de la prestation a fortement augmenté suite à l'inflation relative au coût des matières premières. Pour autant dans un souci de transparence ces comptes-rendus restent accessibles de trois manières différentes :

- Sur le site de la commune : www.Gratot ;
- Par un envoi par mail en s'adressant au secrétaire de mairie M. Nicolas Lesaulnier : mairie.gratot@orange.fr ;
- En passant en mairie pour retirer un ou des exemplaires papiers.

Nous espérons que cette démarche « économique » et « écologique » sera comprise par toutes et tous.

Depuis le dernier bulletin de janvier 2024, il y a eu 5 séances du conseil municipal : le 21 janvier 2024 ; le 14 mars 2024 ; le 03 avril 2024 ; le 30 mai 2024 ; le 04-07-24.



**Les cérémonies du 80 ème anniversaire du débarquement à Gratot
(Rond point du Gros Frène et cimetière de l'église de Gratot)**

